

# La Propriété industrielle

Revue mensuelle des Bureaux internationaux réunis  
pour la protection de la propriété intellectuelle (BIRPI)  
Genève

81<sup>e</sup> année

N° 1

Janvier 1965

---

## Sommaire

|  | Pages |
|--|-------|
| <b>UNIONS INTERNATIONALES</b>  |       |
| Les Unions de propriété industrielle en 1964 . . . . .   | 3     |
| Etats membres des Unions pour la protection de la propriété industrielle au 1 <sup>er</sup> janvier 1965 . . . . . | 6     |
| Union de Paris. Changement de classe, Pays-Bas . . . . .   | 11    |
| <b>ÉTUDES GÉNÉRALES</b>  |       |
| La Communauté scandinave en matière de brevets (Berndt Godenhielm) . . . . .                                       | 11    |
| Les accords de distribution en exclusivité et la loi antitrust du Marché commun (Stephen P. Ladas) . . . . .       | 17    |
| <b>CALENDRIER</b>  |       |
| Réunions des BIRPI . . . . .   | 22    |
| Réunions d'autres Organisations internationales s'occupant de propriété intellectuelle                             | 23    |
| <b>NOUVELLES DIVERSES</b>  |       |
| Mutations dans les postes de Directeurs d'Offices de brevets. Autriche, Norvège                                    | 23    |



# UNIONS INTERNATIONALES

## Les Unions de propriété industrielle en 1964

### Union pour la protection de la propriété industrielle (Union de Paris)

#### *Etat de l'Union*

*Nouveaux membres.* Les pays suivants sont devenus membres de l'Union de Paris et sont liés par le texte de Lisbonne de la Convention de Paris avec effet aux dates figurant après leurs noms:

|                   |                                    |
|-------------------|------------------------------------|
| Cameroun          | 10 mai 1964 (p. 66) <sup>1)</sup>  |
| Gabon             | 29 février 1964 (p. 22)            |
| Niger             | 5 juillet 1964 (p. 118)            |
| Trinité et Tobago | 1 <sup>er</sup> août 1964 (p. 138) |

Avec ces nouvelles adhésions, l'Union comprenait, au 31 décembre 1964, un total de 64 membres. A la suite de sa dissolution, le 31 décembre 1963, la Fédération de Rhodésie et Nyassaland ne figure plus sur la liste en tant qu'Etat membre de l'Union, mais des mesures ont déjà été prises en vue de l'adhésion à l'Union des anciennes parties de cet Etat, en tant qu'Etats indépendants.

*Adhésions au texte de Lisbonne.* Le Mexique et la Norvège ont adhéré au texte de Lisbonne de la Convention de Paris, avec effet au 10 mai 1964 (p. 66).

*Textes en vigueur.* Des 64 Etats membres de l'Union de Paris, 27 sont liés par le texte de Lisbonne de 1958, 32 par le texte de Londres de 1934, 4 par le texte de La Haye de 1925, et 1 par le texte de Washington de 1911 (voir ci-après, liste des Etats membres, p. 6).

#### *Réunions des BIRPI*

*Conférence de représentants de l'Union de Paris.* La première session de cette Conférence s'est tenue à Genève du 30 septembre au 2 octobre 1964. Tous les Etats membres de l'Union de Paris avaient été invités. La Conférence a formellement pris note du fait qu'en conséquence de son entrée en fonction, le Comité consultatif de l'Union de Paris (établi par une Résolution adoptée par la Conférence de Lisbonne en 1958) avait cessé d'exister. La Conférence a adopté son règlement intérieur, élu les membres de son Comité exécutif et examiné le programme et le budget des BIRPI à l'égard de l'Union de Paris pour la période triennale 1965-1967 (p. 236).

*Comité de Coordination Interunions.* La deuxième session ordinaire du Comité s'est tenue à Genève du 28 septembre au 2 octobre 1964. Tous les Etats membres de l'Union internationale pour la protection de la propriété industrielle

<sup>1)</sup> Sauf autre indication, les numéros de pages indiqués entre parenthèses dans le présent rapport se réfèrent aux pages de *La Propriété industrielle*, 1964.

(Union de Paris) ou de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques (Union de Berne), pour autant qu'ils n'étaient pas déjà membres du Comité, avaient été invités à se faire représenter par des observateurs. Le Comité a examiné des questions d'intérêt commun aux deux Unions, telles que le nouveau Règlement financier, les questions de personnel, le programme et le budget des BIRPI pour 1965. Etant donné que le Bureau permanent du Comité consultatif de l'Union de Paris a été remplacé par le Comité exécutif de la Conférence de représentants de l'Union de Paris, le Comité de Coordination Interunions sera composé dorénavant des Etats membres du Comité exécutif (et non du Bureau permanent) de l'Union de Paris et du Comité permanent de l'Union de Berne (p. 234).

*Groupe de travail pour une « Convention administrative ».* Pour donner suite à une décision du Bureau permanent (Union de Paris) et du Comité permanent (Union de Berne), prise lors de leur session conjointe d'octobre 1962, le Groupe de travail chargé de reviser certaines des dispositions administratives des Conventions et Arrangements actuellement gérés par les BIRPI et d'établir une « Convention administrative » s'est réuni au siège des BIRPI du 20 au 26 mai 1964. Le Groupe de travail a préparé un projet d'instrument intitulé « Projet de Convention de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle ». Ce projet sera examiné par un comité d'experts en 1965 (p. 138).

*Groupe d'étude sur le certificat d'inventeur.* Sur l'initiative du Directeur des BIRPI, un Groupe d'étude pour l'examen de la question des certificats d'inventeur par rapport à la Convention de Paris s'est réuni au siège des BIRPI du 27 au 30 janvier 1964. Le Groupe d'étude était composé d'experts désignés par les Gouvernements de dix Etats membres de l'Union de Paris et des observateurs de l'Union Soviétique. La question sera examinée à nouveau en 1965 par un Comité d'experts (p. 66).

*Congrès de Bogota de propriété industrielle pour l'Amérique latine.* Ce Congrès, convoqué et organisé par le Gouvernement de la Colombie, sous les auspices des BIRPI, s'est réuni du 6 au 11 juillet 1964. Le Congrès a discuté de questions de propriété industrielle présentant un intérêt particulier pour les pays d'Amérique latine aussi bien au niveau de leurs législations nationales qu'au niveau de la Convention de Paris. Des délégués de 19 pays latino-américains ont participé aux travaux; les observateurs comprenaient des représentants de six Etats membres de l'Union de Paris n'appartenant pas à l'Amérique latine, des Nations Unies, et de six autres organisations internationales (p. 165).

*Comité international d'Offices de brevets pratiquant l'examen de nouveauté.* La première session de ce Comité s'est tenue au siège des BIRPI le 5 et le 6 octobre 1964. Dix-neuf Etats membres de l'Union de Paris étaient représentés; quatre Etats non membres de l'Union de Paris et cinq organisations internationales ont également été représentés par des observateurs. Les objets suivants ont été discutés: abandon d'inventions au public par la publication internationale de

demandes de brevets lorsque la délivrance d'un brevet n'est plus désirée, statistiques de propriété industrielle, certaines questions concernant la pratique des Offices de brevets, tableau de concordance des demandes de brevets et des brevets (p. 211).

*Comité d'experts pour l'étude d'un projet de loi-type sur les brevets.* Le Comité d'experts pour l'étude des problèmes de propriété industrielle intéressant les pays industriellement moins développés, qui s'est réuni à Genève en octobre 1963, avait recommandé que les BIRPI entreprennent la préparation d'un projet de loi-type pour la protection des inventions et des perfectionnements techniques (v. *La Propriété industrielle*, 1963, p. 235). Un projet de loi-type et un commentaire ont été en conséquence préparés par les BIRPI et ont été soumis à un Comité d'experts qui s'est réuni à Genève, sur l'invitation des BIRPI, du 19 au 23 octobre 1964. Des représentants de 22 pays en voie de développement ont participé à cette réunion, ainsi que des observateurs des Nations Unies et d'autres organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales. Le Comité a examiné le projet de loi-type article par article et a exprimé son avis quant aux améliorations pouvant être apportées aussi bien au projet de loi-type qu'à son commentaire. Les textes révisés seront disponibles en 1965 (p. 239).

#### *Notions Unies*

Au cours de 1964, les BIRPI ont continué leur collaboration avec le Secrétariat des Nations Unies dans le domaine de la propriété industrielle. Vers la fin de 1963, le Secrétaire général des Nations Unies avait publié son Rapport sur « Le rôle des brevets dans le transfert des connaissances techniques aux pays sous-développés », à la préparation duquel les BIRPI ont été étroitement associés (p. 56).

En 1964, ce Rapport a été soumis à l'examen de divers organes et conférences des Nations Unies avant d'atteindre sa dernière étape, à savoir la Session actuelle (19<sup>e</sup>) de l'Assemblée générale.

Le Rapport a été examiné à New York par la Troisième Commission préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (UNCTAD) et ultérieurement par l'UNCTAD elle-même lors de sa réunion tenue à Genève du 23 mars au 16 juin 1964. Les BIRPI ont été représentés par des observateurs à ces deux réunions. Lors de la réunion de l'UNCTAD, les BIRPI ont préparé et distribué en tant que document de la Conférence une note sur « Le rôle des brevets dans le transfert des connaissances techniques aux pays en voie de développement », et le Directeur des BIRPI s'est adressé à la Troisième Commission, à l'ordre du jour de laquelle ce point était inscrit. Par la suite, la Conférence a adopté sans opposition une recommandation tendant, entre autres, à ce que « les institutions internationales compétentes, notamment les organismes des Nations Unies et le Bureau de l'Union internationale pour la protection de la propriété industrielle, explorent les possibilités d'adapter la législation relative au transfert des techniques industrielles aux pays en voie de développement... » (p. 143).

Les BIRPI ont également été invités à se faire représenter par des observateurs à la 37<sup>e</sup> Session du Conseil économique et social des Nations Unies, tenue à Genève en juillet 1964, lorsque le Rapport des Nations Unies a été soumis à un nouvel examen. Les représentants des BIRPI ont pris la parole devant le Comité économique. Le Conseil a adopté une résolution priant le Secrétaire général des Nations Unies de prendre toutes mesures utiles pour assurer l'échange de renseignements et de documentation, ainsi que l'échange de représentants aux réunions, entre les institutions internationales compétentes, notamment les organismes des Nations Unies et le Bureau de l'Union internationale pour la protection de la propriété industrielle (p. 214).

Cette résolution a été l'un des éléments qui ont conduit à la conclusion d'un Accord de travail entre les BIRPI et les Nations Unies. Les termes formels de cet Accord sont contenus dans un échange de lettres (en date du 28 septembre et du 2 octobre 1964) entre les deux Secrétariats. Cet Accord prévoit, entre autres, la représentation réciproque, par des observateurs, aux réunions traitant de questions de propriété industrielle (p. 210).

#### *Réunions d'autres Organisations*

Parmi les réunions auxquelles les BIRPI ont été représentés en 1964, figurent les suivantes:

Conseil de l'Europe (Comité d'experts en matière de brevets, du 4 au 8 mai et du 8 au 11 décembre); Comité de coopération internationale en matière de recherches de matériel technique entre Offices de brevets à examen préalable (ICL-REPAT, du 8 au 15 octobre); Association interaméricaine de propriété industrielle (Assemblée constitutive, p. 146); Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (Comité exécutif, du 3 au 18 septembre); Chambre de commerce internationale (Commission de propriété industrielle, 20 mars et 10 et 11 septembre); Fédération internationale des ingénieurs-conseils (Congrès, 9 octobre).

#### *Autres activités*

*Programme de stagiaires des BIRPI.* Avec l'assistance et la coopération de divers Offices nationaux de propriété industrielle, les BIRPI ont accordé en 1964, dans le cadre de leur programme d'assistance technique, des bourses de stagiaires à huit fonctionnaires gouvernementaux de pays en voie de développement travaillant ou devant travailler dans les Offices de propriété industrielle de leurs pays.

*Mission des BIRPI en Union soviétique.* Donnant suite à une invitation du Comité d'Etat de l'URSS pour les inventions et les découvertes, le Directeur et l'un des Vice-Directeurs ont visité Moscou du 1<sup>er</sup> au 3 juin 1964 (p. 163).

*Publication.* Au cours de 1964, les BIRPI ont publié le « Manuel des Conventions de propriété industrielle » en trois langues: anglais, espagnol et français. Chaque édition contient les divers textes de la Convention de Paris et des Arrangements particuliers. A la fin de chaque texte, des listes indiquent les pays liés par ce texte ainsi que les dates aux-

quelles ils l'ont ratifié ou y ont adhéré. Ces manuels sont des volumes reliés avec pages volantes; ils seront tenus à jour et peuvent être commandés auprès des BIRPI.

**Arrangement de Madrid  
concernant la répression des indications de provenance  
fausses ou fallacieuses**

*Etat de l'Union.* Aucune nouvelle adhésion à cet Arrangement n'a été effectuée en 1964.

Cuba, qui avait été préalablement lié par le texte de Washington de 1911, a adhéré aux textes de La Haye (1925), de Londres (1934) et de Lisbonne (1958), avec effet à partir du 11 octobre 1964 (p. 190).

A la fin de 1964, cet Arrangement groupait 29 pays, dont 7 sont liés par le texte de Lisbonne de 1958, 19 par le texte de Londres de 1934, et 3 par le texte de La Haye de 1925 (voir liste des Etats membres, p. 8 ci-après).

**Union de Madrid  
concernant l'enregistrement international des marques  
de fabrique ou de commerce**

*Etat de l'Union.* Aucune nouvelle adhésion n'a été effectuée en 1964.

A la fin de 1964, des 21 Etats membres de l'Union de Madrid, 19 étaient liés par le texte de Londres de 1934 et 2 par le texte de La Haye de 1925 (voir liste des Etats membres, p. 9 ci-après).

*Texte de Nice.* Le Luxembourg a ratifié le texte de Nice de l'Arrangement de Madrid le 12 février 1964, tout en invoquant les bénéfices de l'article 3<sup>bis</sup> dudit texte (limitation territoriale) (p. 190).

La ratification par la République fédérale d'Allemagne a été notifiée par le Gouvernement suisse le 15 décembre 1964 (p. 259). Par la même occasion, le Gouvernement suisse a transmis une note du Gouvernement de la République démocratique allemande (p. 259).

Le nombre nécessaire de ratifications étant maintenant atteint, le texte de Nice entrera en vigueur, conformément à son article 12 (2), le 15 décembre 1966, c'est-à-dire deux ans après la notification de la douzième ratification (p. 259).

*Statistiques.* En 1964, le nombre des enregistrements internationaux de marques de fabrique s'est élevé à 14 423; il s'agit là du chiffre le plus élevé qui ait été atteint jusqu'à maintenant.

**Union de La Haye  
concernant le dépôt international des dessins ou modèles  
industriels**

*Etat de l'Union.* Aucune nouvelle adhésion à l'Union de La Haye n'a été effectuée en 1964.

Le texte révisé de l'Arrangement de La Haye, signé le 28 novembre 1960, a été ratifié jusqu'à présent par la France et la Suisse et n'est pas encore entré en vigueur.

L'Acte additionnel (qui prévoit des taxes plus élevées), signé à Monaco le 18 novembre 1961, a été ratifié par la Belgique avec effet à partir du 13 novembre 1964 (p. 211).

Les 14 pays qui sont actuellement membres de l'Union sont tous liés par le texte de Londres de 1934; l'Acte additionnel, qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 1962, avait été ratifié, à la fin de 1964, par 6 pays: Allemagne (Rép. féd.), Belgique, France, Monaco, Pays-Bas et Suisse (voir liste des Etats membres, p. 9 ci-après).

*Comité d'experts pour la classification internationale des dessins ou modèles industriels.* Ce Comité s'est réuni au siège des BIRPI du 12 au 16 octobre 1964 et a établi un projet de classification pour les dessins ou modèles industriels comprenant 32 classes principales (p. 260).

*Statistiques.* Au cours de 1964, le nombre des dépôts internationaux s'est élevé à 2113; en 1963, ce chiffre était de 2158. Le nombre des dépôts ouverts était de 1097, tandis que les dépôts cachetés se chiffraient à 1016. Au total, 34 056 objets ont été déposés, dont 1155 constituent des dépôts simples et 32 901 des dépôts multiples. Des 34 056 objets déposés, 20 742 étaient des dessins et 13 314 des modèles.

**Union de Nice  
concernant la classification internationale des produits et  
des services auxquels s'appliquent les marques de fabrique**

*Etat de l'Union.* Aucune nouvelle adhésion à l'Union de Nice n'a été effectuée en 1964.

L'Arrangement de Nice, qui est entré en vigueur le 8 avril 1961, groupait 18 Etats membres à la fin de 1964 (voir liste des Etats membres, p. 10 ci-après).

*Publication.* Donnant suite à une résolution adoptée par le Comité d'experts prévu par l'article 3 (1) de l'Arrangement de Nice, les BIRPI ont publié en français la « Classification internationale des produits et des services auxquels s'appliquent les marques de fabrique ou de commerce » dans un volume relié de 295 pages, à feuilles volantes. Ce volume est divisé en deux parties principales: la première partie contient une liste alphabétique des produits et des services, tandis que la deuxième partie contient une liste alphabétique des produits et des services *par classe*. Des éditions en d'autres langues sont en cours de préparation.

**Union de Lisbonne  
concernant la protection des appellations d'origine et leur  
enregistrement international**

*Etat de l'Union.* Aucune nouvelle ratification n'a été effectuée en 1964.

A la fin de 1964, cet Arrangement n'avait été encore ratifié que par quatre pays: la France, Cuba, Israël et la Tchécoslovaquie. Etant donné que, conformément à son article 13, l'Arrangement entrera en vigueur après sa ratification par cinq pays, il n'est pas encore applicable.

**Tableau des Etats contractants**

Le tableau ci-après montre l'état des textes en vigueur à la fin de 1964 (voir également « Etats membres des Unions pour la protection de la propriété industrielle au 1<sup>er</sup> janvier 1965 », p. 6 et suivantes du présent numéro).

| Instrument   | Nombre d'Etats contractants |                      |              |                 |                 |                    |
|--|-----------------------------|----------------------|--------------|-----------------|-----------------|--------------------|
|  | Total                       | Liés par le texte de |              |                 |                 |                    |
|  |                             | Lisbonne<br>1958     | Nice<br>1957 | Londres<br>1934 | La Haye<br>1925 | Washington<br>1911 |
| Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle . . .  | 64                          | 27                   | NA           | 32              | 4               | 1                  |
| Arrangement de Madrid concernant la répression des indications de provenance fausses ou fallacieuses . . . . .   | 29                          | 7                    | NA           | 19              | 3               | 0                  |
| Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques de fabrique ou de commerce . . . . . | 21                          | NA                   | *            | 19              | 2               | 0                  |

  

| Instrument  | Nombre d'Etats contractants |                      |              |                 |                 |                    |
|---|-----------------------------|----------------------|--------------|-----------------|-----------------|--------------------|
|   | Total                       | Liés par le texte de |              |                 |                 |                    |
|   |                             | Lisbonne<br>1958     | Nice<br>1957 | Londres<br>1934 | La Haye<br>1925 | Washington<br>1911 |
| Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins ou modèles industriels .   | 14                          | NA                   | NA           | 14**            | 0               | NA                 |
| Arrangement de Nice concernant la classification internationale des produits et des services auxquels s'appliquent les marques de fabrique ou de commerce . . . . . | 18                          | NA                   | 18           | NA              | NA              | NA                 |

NA: Non applicable.  
\* Non encore en vigueur.  
\*\* Acte additionnel de Monaco: 6.

## Etats membres des Unions pour la protection de la propriété industrielle au 1<sup>er</sup> janvier 1965

### Union internationale pour la protection de la propriété industrielle (Union de Paris)

fondée par la Convention de Paris (1883), révisée à Bruxelles (1900), Washington (1911), La Haye (1925), Londres (1934) et Lisbonne (1958)

| Etats membres *)                                     | Date à laquelle l'adhésion à l'Union a pris effet | Dernier texte liant l'Etat et date à laquelle la ratification ou l'adhésion à ce texte est devenue effective |
|--|---|--|
| <i>Afrique du Sud</i> . . . . .                      | 1 <sup>er</sup> décembre 1947 . . . . .           | Londres: 1 <sup>er</sup> décembre 1947   |
| <i>Allemagne</i> . . . . .                           | 1 <sup>er</sup> mai 1903 . . . . .                | Lisbonne: 4 janvier 1962 <sup>1)</sup>   |
| <i>Australie</i> <sup>2) 3)</sup> . . . . .          | 10 octobre 1925 . . . . .                         | Londres: 2 juin 1958   |
| <i>Autriche</i> . . . . .                            | 1 <sup>er</sup> janvier 1909 . . . . .            | Londres: 19 août 1947  |
| <i>Belgique</i> . . . . .                            | 7 juillet 1884 . . . . .                          | Londres: 24 novembre 1939  |
| <i>Brésil</i> . . . . .                              | 7 juillet 1884 . . . . .                          | La Haye: 26 octobre 1929   |
| <i>Bulgarie</i> . . . . .                            | 13 juin 1921 . . . . .                            | Washington: 13 juin 1921   |
| <i>Cameroun</i> <sup>2)</sup> . . . . .              | 10 mai 1964 . . . . .                             | Lisbonne: 10 mai 1964  |
| <i>Canada</i> <sup>2)</sup> . . . . .                | 12 juin 1925 . . . . .                            | Londres: 30 juillet 1951   |
| <i>Ceylan</i> <sup>2)</sup> . . . . .                | 29 décembre 1952 . . . . .                        | Londres: 29 décembre 1952  |
| <i>Congo (Brazzaville)</i> <sup>2)</sup> . . . . .   | 2 septembre 1963 . . . . .                        | Lisbonne: 2 septembre 1963   |
| <i>Côte d'Ivoire</i> <sup>2)</sup> . . . . .         | 23 octobre 1963 . . . . .                         | Lisbonne: 23 octobre 1963  |
| <i>Cuba</i> . . . . .                                | 17 novembre 1904 . . . . .                        | Lisbonne: 17 février 1963  |
| <i>Danemark</i> <sup>4)</sup> . . . . .              | 1 <sup>er</sup> octobre 1894 . . . . .            | Londres: 1 <sup>er</sup> août 1938   |
| <i>Espagne</i> . . . . .                             | 7 juillet 1884 . . . . .                          | Londres: 2 mars 1956   |
| <i>Etats-Unis d'Amérique</i> <sup>5)</sup> . . . . . | 30 mai 1887 . . . . .                             | Lisbonne: 4 janvier 1962   |
| <i>Finlande</i> . . . . .                            | 20 septembre 1921 . . . . .                       | Londres: 30 mai 1953   |
| <i>France</i> <sup>6)</sup> . . . . .                | 7 juillet 1884 . . . . .                          | Lisbonne: 4 janvier 1962   |
| <i>Gabon</i> <sup>2)</sup> . . . . .                 | 29 février 1964 . . . . .                         | Lisbonne: 29 février 1964  |
| <i>Grèce</i> . . . . .                               | 2 octobre 1924 . . . . .                          | Londres: 27 novembre 1953  |
| <i>Haïti</i> . . . . .                               | 1 <sup>er</sup> juillet 1958 . . . . .            | Lisbonne: 4 janvier 1962   |
| <i>Haute-Volta</i> <sup>2)</sup> . . . . .           | 19 novembre 1963 . . . . .                        | Lisbonne: 19 novembre 1963   |
| <i>Hongrie</i> . . . . .                             | 1 <sup>er</sup> janvier 1909 . . . . .            | Londres: 14 juillet 1962   |
| <i>Indonésie</i> <sup>2)</sup> . . . . .             | 24 décembre 1950 . . . . .                        | Londres: 24 décembre 1950  |
| <i>Iran</i> . . . . .                                | 16 décembre 1959 . . . . .                        | Lisbonne: 4 janvier 1962   |
| <i>Irlande</i> . . . . .                             | 4 décembre 1925 . . . . .                         | Londres: 14 mai 1958   |
| <i>Islande</i> . . . . .                             | 5 mai 1962 . . . . .                              | Londres: 5 mai 1962  |
| <i>Israël</i> <sup>2)</sup> . . . . .                | 24 mars 1950 . . . . .                            | Londres: 24 mars 1950  |

| Etats membres *)   | Date à laquelle l'adhésion à l'Union a pris effet | Dernier texte liant l'Etat et date à laquelle la ratification ou l'adhésion à ce texte est devenue effective |
|--|---|--|
| <i>Italie</i>  | 7 juillet 1884                                    | Londres: 15 juillet 1955   |
| <i>Japon</i>   | 15 juillet 1899                                   | Londres: 1 <sup>er</sup> août 1938   |
| <b>Laos</b> <sup>2)</sup>                                  | 19 novembre 1963                                  | Lisbonne: 19 novembre 1963   |
| <i>Liban</i>   | 1 <sup>er</sup> septembre 1924                    | Londres: 30 septembre 1947   |
| <i>Liechtenstein</i>                                       | 14 juillet 1933                                   | Londres: 28 janvier 1951   |
| <i>Luxembourg</i>  | 30 juin 1922                                      | Londres: 30 décembre 1945  |
| <b>Madagascar</b> <sup>2)</sup>                            | 21 décembre 1963                                  | Lisbonne: 21 décembre 1963   |
| <i>Maroc</i>   | 30 juillet 1917                                   | Londres: 21 janvier 1941   |
| <b>Mexique</b>   | 7 septembre 1903                                  | Lisbonne: 10 mai 1964  |
| <b>Monaco</b>  | 29 avril 1956                                     | Lisbonne: 4 janvier 1962   |
| <b>Niger</b> <sup>2)</sup>                                 | 5 juillet 1964                                    | Lisbonne: 5 juillet 1964   |
| <b>Nigéria</b>   | 2 septembre 1963                                  | Lisbonne: 2 septembre 1963   |
| <i>Norvège</i>   | 1 <sup>er</sup> juillet 1885                      | Lisbonne: 10 mai 1964  |
| <i>Nouvelle-Zélande</i> <sup>2)</sup>                      | 29 juillet 1931                                   | Londres: 14 juillet 1946   |
| <i>Pays-Bas</i> <sup>7)</sup>                              | 7 juillet 1884                                    | Londres: 5 août 1948   |
| <i>Pologne</i>   | 10 novembre 1919                                  | La Haye: 22 novembre 1931  |
| <i>Portugal</i> <sup>8)</sup>                              | 7 juillet 1884                                    | Londres: 7 novembre 1949   |
| <i>République arabe syrienne</i>                           | 1 <sup>er</sup> septembre 1924                    | Londres: 30 septembre 1947   |
| <i>République arabe unie</i>                               | 1 <sup>er</sup> juillet 1951                      | Londres: 1 <sup>er</sup> juillet 1951  |
| <b>République centrafricaine</b> <sup>2)</sup>             | 19 novembre 1963                                  | Lisbonne: 19 novembre 1963   |
| <i>République dominicaine</i>                              | 11 juillet 1890                                   | La Haye: 6 avril 1951  |
| <b>Roumanie</b>  | 6 octobre 1920                                    | Lisbonne: 19 novembre 1963   |
| <b>Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord</b> | 7 juillet 1884                                    | Lisbonne: 4 janvier 1962   |
| <i>Saint-Marin</i>   | 4 mars 1960                                       | Londres: 4 mars 1960   |
| <i>Saint-Siège</i>   | 29 septembre 1960                                 | Londres: 29 septembre 1960   |
| <b>Sénégal</b> <sup>2)</sup>                               | 21 décembre 1963                                  | Lisbonne: 21 décembre 1963   |
| <i>Suède</i>   | 1 <sup>er</sup> juillet 1885                      | Londres: 1 <sup>er</sup> juillet 1953  |
| <i>Suisse</i>  | 7 juillet 1884                                    | Lisbonne: 17 février 1963  |
| <b>Tanzanie</b> <sup>2)</sup>                              | 16 juin 1963                                      | Lisbonne: 16 juin 1963   |
| <b>Tchad</b> <sup>2)</sup>                                 | 19 novembre 1963                                  | Lisbonne: 19 novembre 1963   |
| <i>Tchécoslovaquie</i>                                     | 5 octobre 1919                                    | Lisbonne: 4 janvier 1962   |
| <b>Trinité et Tobago</b> <sup>2)</sup>                     | 1 <sup>er</sup> août 1964                         | Lisbonne: 1 <sup>er</sup> août 1964  |
| <i>Tunisie</i>   | 7 juillet 1884                                    | Londres: 4 octobre 1942  |
| <i>Turquie</i>   | 10 octobre 1925                                   | Londres: 27 juin 1957  |
| <i>Viet-Nam</i> <sup>2)</sup>                              | 8 décembre 1956                                   | Londres: 8 décembre 1956   |
| <b>Yougoslavie</b>   | 26 février 1921                                   | La Haye: 29 octobre 1928   |

(Total: 64 Etats)

\*) Explication des caractères typographiques:

**Caractères gras:** Etats liés par le texte de Lisbonne (1958).

*Caractères italiques:* Etats liés par le texte de Londres (1934).

Caractères ordinaires: Etats liés par le texte de La Haye (1925).

Seule la Bulgarie est liée par le texte de Washington (1911).

<sup>1)</sup> Date effective de la ratification par la République fédérale d'Allemagne.

<sup>2)</sup> Conformément à l'article 16<sup>bis</sup> de la Convention, cette dernière a été appliquée aux territoires des Etats ci-après avant leur accession à l'indépendance, et ce à partir des dates ci-après indiquées: Australie (5 août 1907), Canada (1<sup>er</sup> septembre 1923), Ceylon (10 juin 1905), Indonésie (1<sup>er</sup> octobre 1888), Israël (territoire sous mandat de la Palestine, à l'exclusion de la Transjordanie: du 12 septembre 1933 au 15 mai 1948), Nouvelle-Zélande (7 septembre 1891), Tanzanie (sauf Zanzibar, 1<sup>er</sup> janvier 1938), Trinité et Tobago (14 mai 1908). Pour les Etats ci-après, les dates sont en cours de vérification: Cameroun, Congo (Brazzaville), Côte d'Ivoire, Gabon, Haute-Volta, Laos, Madagascar, Niger, République Centrafricaine, Sénégal, Tchad, Viet-Nam.

<sup>3)</sup> La Convention a été appliquée à la Papouasie et à la Nouvelle-Guinée à partir du 12 février 1933, à l'île de Norfolk et à Nauru à partir du 29 juillet 1936. (Le texte de Londres est appliqué à la Papouasie, à la Nouvelle-Guinée et à l'île de Norfolk depuis le 5 février 1960, alors que le texte de La Haye est toujours applicable à Nauru depuis le 29 juillet 1936.)

<sup>4)</sup> Y compris les Iles Féroë.

<sup>5)</sup> Le texte de Lisbonne a été appliqué à Porto-Rico, aux Iles Vierges, aux Samoa orientales et à Guam à partir du 7 juillet 1963.

<sup>6)</sup> Y compris les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion. La Convention est également appliquée dans les territoires d'outre-mer.

<sup>7)</sup> La Convention a été appliquée à Curaçao et au Surinam à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1890 (le texte de Londres étant appliqué depuis le 5 août 1948).

<sup>8)</sup> Y compris les Açores et Madère.

**Arrangement particulier concernant la répression des indications de provenance  
fausses ou fallacieuses (Arrangement de Madrid)**

fondé par l'Arrangement de Madrid (1891), révisé à Washington (1911), La Haye (1925), Londres (1934) et Lisbonne (1958)

| Etats membres *)   | Date d'origine<br>à laquelle l'Etat<br>est devenu lié<br>par l'Arrangement | Dernier texte liant l'Etat et<br>date à laquelle la ratification<br>ou l'adhésion à ce texte est<br>devenue effective |
|--|--|---|
| <b>Allemagne</b> . . . . .   | 12 juin 1925 . . . . .   | Lisbonne: 1 <sup>er</sup> juin 1963 <sup>1)</sup>   |
| <b>Brésil</b> . . . . .  | 3 octobre 1896 . . . . .   | La Haye: 26 octobre 1929  |
| <i>Ceylan</i> <sup>2)</sup> . . . . .                                    | 29 décembre 1952 . . . . .   | Londres: 29 décembre 1952   |
| <b>Cuba</b> . . . . .  | 1 <sup>er</sup> janvier 1905 . . . . .                                     | Lisbonne: 11 octobre 1964   |
| <i>Espagne</i> . . . . .   | 15 juillet 1892 . . . . .  | Londres: 2 mars 1956  |
| <b>France</b> <sup>3)</sup> . . . . .                                    | 15 juillet 1892 . . . . .  | Lisbonne: 1 <sup>er</sup> juin 1963   |
| <b>Hongrie</b> . . . . .   | 5 juin 1934 . . . . .  | Londres: 14 juillet 1962  |
| <b>Irlande</b> . . . . .   | 4 décembre 1925 . . . . .  | Londres: 14 mai 1958  |
| <i>Israël</i> <sup>2)</sup> . . . . .                                    | 24 mars 1950 . . . . .   | Londres: 24 mars 1950   |
| <i>Italie</i> . . . . .  | 5 mars 1951 . . . . .  | Londres: 5 mars 1951  |
| <i>Japon</i> . . . . .   | 8 juillet 1953 . . . . .   | Londres: 8 juillet 1953   |
| <b>Liban</b> . . . . .   | 1 <sup>er</sup> septembre 1924 . . . . .                                   | Londres: 30 septembre 1947  |
| <i>Liechtenstein</i> . . . . .   | 14 juillet 1933 . . . . .  | Londres: 28 janvier 1951  |
| <b>Maroc</b> . . . . .   | 30 juillet 1917 . . . . .  | Londres: 21 janvier 1941  |
| <b>Monaco</b> . . . . .  | 29 avril 1956 . . . . .  | Lisbonne: 1 <sup>er</sup> juin 1963   |
| <i>Nouvelle-Zélande</i> <sup>2)</sup> . . . . .                          | 29 juillet 1931 . . . . .  | Londres: 17 mai 1947  |
| <b>Pologne</b> . . . . .   | 10 décembre 1928 . . . . .   | La Haye: 10 décembre 1928   |
| <i>Portugal</i> <sup>4)</sup> . . . . .                                  | 31 octobre 1893 . . . . .  | Londres: 7 novembre 1949  |
| <i>République arabe syrienne</i> . . . . .                               | 1 <sup>er</sup> septembre 1924 . . . . .                                   | Londres: 30 septembre 1947  |
| <i>République arabe unie</i> . . . . .                                   | 1 <sup>er</sup> juillet 1952 . . . . .                                     | Londres: 1 <sup>er</sup> juillet 1952   |
| <b>République dominicaine</b> . . . . .                                  | 6 avril 1951 . . . . .   | La Haye: 6 avril 1951   |
| <b>Royaume-Uni de Grande-Bretagne<br/>et d'Irlande du Nord</b> . . . . . | 15 juillet 1892 . . . . .  | Lisbonne: 1 <sup>er</sup> juin 1963   |
| <b>Saint-Marin</b> . . . . .   | 25 septembre 1960 . . . . .  | Londres: 25 septembre 1960  |
| <b>Suède</b> . . . . .   | 1 <sup>er</sup> janvier 1934 . . . . .                                     | Londres: 1 <sup>er</sup> juillet 1953   |
| <b>Suisse</b> . . . . .  | 15 juillet 1892 . . . . .  | Lisbonne: 1 <sup>er</sup> juin 1963   |
| <b>Tchécoslovaquie</b> . . . . .   | 30 septembre 1921 . . . . .  | Lisbonne: 1 <sup>er</sup> juin 1963   |
| <b>Tunisie</b> . . . . .   | 15 juillet 1892 . . . . .  | Londres: 4 octobre 1942   |
| <b>Turquie</b> . . . . .   | 21 août 1930 . . . . .   | Londres: 27 juin 1957   |
| <i>Viet-Nam</i> <sup>2)</sup> . . . . .                                  | 8 décembre 1956 . . . . .  | Londres: 8 décembre 1956  |

(Total: 29 Etats)

\*) Explication des caractères typographiques:

**Caractères gras:** Etats liés par le texte de Lisbonne (1958).

*Caractères italiques:* Etats liés par le texte de Londres (1934).

**Caractères ordinaires:** Etats liés par le texte de La Haye (1925).

<sup>1)</sup> Date effective de la ratification par la République fédérale d'Allemagne.

<sup>2)</sup> Conformément à l'article 5 de l'Arrangement, ce dernier a été appliqué aux territoires des Etats ci-après avant leur accession à l'indépendance, et ce à partir des dates ci-après indiquées: Ceylan (1<sup>er</sup> septembre 1913), Israël (territoire sous mandat de la Palestine, à l'exclusion de la Transjordanie: du 12 septembre 1933 au 15 mai 1948), Nouvelle-Zélande (20 juin 1913), Viet-Nam (date en cours de vérification).

<sup>3)</sup> Y compris les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion. L'Arrangement est également appliqué dans les territoires d'outre-mer.

<sup>4)</sup> Y compris les Açores et Madère.



## Union particulière concernant l'enregistrement international des marques de fabrique ou de commerce (Union de Madrid)

fondée par l'Arrangement de Madrid (1891), révisé à Bruxelles (1900), Washington (1911), La Haye (1925), Londres (1934) et Nice (1957)

| Etats membres *)                              | Date à laquelle<br>l'adhésion à l'Union<br>a pris effet | Dernier texte liant l'Etat et<br>date à laquelle la ratification<br>ou l'adhésion à ce texte est<br>devenue effective **) |
|---|---|---|
| Allemagne . . . . .                           | 1 <sup>er</sup> décembre 1922 . . . . .                 | Londres: 13 juin 1939   |
| Autriche . . . . .                            | 1 <sup>er</sup> janvier 1909 . . . . .                  | Londres: 19 août 1947   |
| Belgique . . . . .                            | 15 juillet 1892 . . . . .                               | Londres: 24 novembre 1939   |
| Espagne . . . . .                             | 15 juillet 1892 . . . . .                               | Londres: 2 mars 1956  |
| France <sup>1)</sup> . . . . .                | 15 juillet 1892 . . . . .                               | Londres: 25 juin 1939   |
| Hongrie . . . . .                             | 1 <sup>er</sup> janvier 1909 . . . . .                  | Londres: 14 juillet 1962  |
| Italie . . . . .                              | 15 octobre 1894 . . . . .                               | Londres: 15 juillet 1955  |
| Liechtenstein . . . . .                       | 14 juillet 1933 . . . . .                               | Londres: 28 janvier 1951  |
| Luxembourg . . . . .                          | 1 <sup>er</sup> décembre 1924 . . . . .                 | Londres: 1 <sup>er</sup> mars 1946  |
| Maroc . . . . .                               | 30 juillet 1917 . . . . .                               | Londres: 21 janvier 1941  |
| Monaco <sup>2)</sup> . . . . .                | 29 avril 1956 . . . . .                                 | Londres: 29 avril 1956  |
| Pays-Bas . . . . .                            | 1 <sup>er</sup> mars 1893 . . . . .                     | Londres: 5 août 1948  |
| Portugal <sup>3)</sup> . . . . .              | 31 octobre 1893 . . . . .                               | Londres: 7 novembre 1949  |
| République arabe unie <sup>2)</sup> . . . . . | 1 <sup>er</sup> juillet 1952 . . . . .                  | Londres: 1 <sup>er</sup> juillet 1952   |
| Roumanie . . . . .                            | 6 octobre 1920 . . . . .                                | Londres: 19 novembre 1963   |
| Saint-Marin . . . . .                         | 25 septembre 1960 . . . . .                             | Londres: 25 septembre 1960  |
| Suisse . . . . .                              | 15 juillet 1892 . . . . .                               | Londres: 24 novembre 1939   |
| Tchécoslovaquie . . . . .                     | 5 octobre 1919 . . . . .                                | La Haye: 3 mars 1933  |
| Tunisie . . . . .                             | 15 juillet 1892 . . . . .                               | Londres: 4 octobre 1942   |
| Viet-Nam <sup>4)</sup> . . . . .              | 8 décembre 1956 . . . . .                               | Londres: 8 décembre 1956  |
| Yougoslavie . . . . .                         | 26 février 1921 . . . . .                               | La Haye: 29 octobre 1928  |
| (Total: 21 Etats) <sup>5)</sup>               |   |   |

\*) Explication des caractères typographiques:

Caractères gras: Etats liés par le texte de Londres (1934).

Caractères italiques: Etats liés par le texte de La Haye (1925).

\*\*\*) Le texte de Nice (1957) entrera en vigueur le 15 décembre 1966 pour ceux des pays qui l'auront ratifié ou qui y auront accédé avant cette date.

1) Y compris les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion. L'Arrangement est également appliqué dans les territoires d'outre-mer.

2) Monaco et la République arabe unie ne reconnaissent que les marques de fabrique ou de commerce enregistrées conformément à l'Arrangement après la date de leur accession à l'Union.

3) Y compris les Açores et Madère.

4) Conformément à l'article 11 de l'Arrangement, ce dernier a été appliqué au territoire du Viet-Nam avant son accession à l'indépendance, à partir du 15 juillet 1892 (date en cours de vérification).

5) La Turquie s'est retirée de l'Union à compter du 10 septembre 1956. Les enregistrements internationaux en cours de validité à cette date continuent à être reconnus par la Turquie jusqu'à leur expiration.

## Union particulière concernant le dépôt international des dessins ou modèles industriels (Union de La Haye)

fondée par l'Arrangement de La Haye (1925), révisé à Londres (1934) et à La Haye (1960) <sup>1)</sup> et complétée par l'Acte additionnel de Monaco (1961)

| Etats membres *)    | Date d'adhésion<br>à l'Union | Date à partir de laquelle<br>l'Etat a été lié par le<br>texte de Londres<br>de l'Arrangement | Date à partir de laquelle<br>l'Etat a été lié par l'Acte<br>additionnel de Monaco |
|---------------------|------------------------------|--|---|
| Allemagne . . . . . | 1 <sup>er</sup> juin 1928    | 13 juin 1939   | 1 <sup>er</sup> décembre 1962 <sup>2)</sup>                                       |
| Belgique . . . . .  | 27 juillet 1929              | 24 novembre 1939   | 13 novembre 1964  |
| Espagne . . . . .   | 1 <sup>er</sup> juin 1928    | 2 mars 1956  | —   |

| Etats membres *)        | Date d'adhésion à l'Union    | Date à partir de laquelle l'Etat a été lié par le texte de Londres de l'Arrangement | Date à partir de laquelle l'Etat a été lié par l'Acte additionnel de Monaco |
|-------------------------|------------------------------|---|---|
| France <sup>3)</sup>    | 20 octobre 1930              | 25 juin 1939  | 1 <sup>er</sup> décembre 1962   |
| Indonésie <sup>4)</sup> | 24 décembre 1950             | 24 décembre 1950  | —   |
| Liechtenstein           | 14 juillet 1933              | 28 janvier 1951   | —   |
| Maroc                   | 20 octobre 1930              | 21 janvier 1941   | —   |
| Monaco                  | 29 avril 1956                | 29 avril 1956   | 14 septembre 1963   |
| Pays-Bas <sup>5)</sup>  | 1 <sup>er</sup> juin 1928    | 5 août 1948   | 14 septembre 1963   |
| République arabe unie   | 1 <sup>er</sup> juillet 1952 | 1 <sup>er</sup> juillet 1952  | —   |
| Saint-Siège             | 29 septembre 1960            | 29 septembre 1960   | —   |
| Suisse                  | 1 <sup>er</sup> juin 1928    | 24 novembre 1939  | 21 décembre 1962  |
| Tunisie                 | 20 octobre 1930              | 4 octobre 1942  | —   |
| Viet-Nam <sup>4)</sup>  | 8 décembre 1956              | 8 décembre 1956   | —   |

(Total: 14 Etats)

\*) Explication des caractères typographiques:

**Caractères gras:** Etats liés par le texte de Londres (1934) et par l'Acte additionnel de Monaco (1961).

*Caractères italiques:* Etats liés par le texte de Londres (1934).

1) Le texte révisé à La Haye le 28 novembre 1960 a été signé par la République fédérale d'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Liechtenstein, le Luxembourg, Monaco, les Pays-Bas, le Saint-Siège, la Suisse et la Yougoslavie. Ce texte n'est pas encore entré en vigueur.

2) Date effective de la ratification par la République fédérale d'Allemagne.

3) Y compris les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion. L'Arrangement est également appliqué dans les territoires d'outre-mer.

4) Conformément à l'article 22 de l'Arrangement, ce dernier a été appliqué aux territoires de l'Indonésie et du Viet-Nam avant leur accession à l'indépendance, à partir du 1<sup>er</sup> juin 1928.

5) Y compris Curaçao et Surinam.

### Union particulière concernant la classification internationale des produits et des services auxquels s'appliquent les marques de fabrique ou de commerce

fondée par l'Arrangement de Nice (1957)

| Etats membres                                       | Date à laquelle l'adhésion à l'Union a pris effet |
|---|---|
| Allemagne (République fédérale d')                  | 29 janvier 1962                                   |
| Australie   | 8 avril 1961                                      |
| Belgique  | 6 juin 1962                                       |
| Danemark  | 30 novembre 1961                                  |
| Espagne   | 8 avril 1961                                      |
| France <sup>1)</sup>                                | 8 avril 1961                                      |
| Israël  | 8 avril 1961                                      |
| Italie  | 8 avril 1961                                      |
| Liban   | 8 avril 1961                                      |
| Monaco  | 8 avril 1961                                      |
| Norvège   | 28 juillet 1961                                   |
| Pays-Bas  | 20 août 1962                                      |
| Pologne   | 8 avril 1961                                      |
| Portugal  | 8 avril 1961                                      |
| Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | 15 avril 1963                                     |
| Suède   | 28 juillet 1961                                   |
| Suisse  | 20 août 1962                                      |
| Tchécoslovaquie                                     | 8 avril 1961                                      |

(Total: 18 Etats)

1) Y compris les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion. L'Arrangement est également appliqué dans les territoires d'outre-mer.

**Union particulière  
concernant la protection des appellations d'origine  
et leur enregistrement international**  
fondée par l'Arrangement de Lisbonne (1958)

Cet Arrangement a été signé par Cuba, l'Espagne, la France, la Grèce, la Hongrie, Israël, l'Italie, le Maroc, le Portugal, la Roumanie, la Tchécoslovaquie et la Turquie. Jusqu'à présent, des instruments de ratification ont été déposés par Cuba, la France, Israël et la Tchécoslovaquie. Cinq ratifications sont nécessaires pour que cet Arrangement puisse entrer en vigueur. *Par conséquent, il n'est pas encore entré en vigueur.*

---

**Union de Paris**  
**Changement de classe, Pays-Bas**

Nous avons été informés que l'Ambassade Royale des Pays-Bas à Berne a notifié au Département politique fédéral suisse que le Gouvernement néerlandais désire passer, à partir de 1965, de la quatrième à la troisième classe pour ce qui concerne sa part contributive annuelle aux frais du Bureau international de l'Union de Paris.

Dans sa note adressée au Département politique, l'Ambassade a ajouté que « la décision du Gouvernement néerlandais a été inspirée par la complète satisfaction que lui donnent, depuis quelque temps, les activités du Bureau ».

---

# ÉTUDES GÉNÉRALES

**La Communauté scandinave  
en matière de brevets**

Professeur Berndt GODENHJELM, Helsinki













---

**Les accords de distribution en exclusivité  
et la loi antitrust du Marché commun**

Stephen P. LADAS







---

# CALENDRIER

## Réunions des BIRPI

| Date et lieu  | Titre   | But  | Invitations à participer  | Observateurs invités  |
|---|---|--|---|---|
| 11 et 12 mars 1965<br>Genève                        | Groupe consultatif du Comité international d'Offices de brevets pratiquant l'examen de nouveauté  | Statistiques de propriété industrielle; index des brevets correspondants                           | Allemagne (Rép. féd.), Autriche, Canada, Etats-Unis d'Amérique, France, Japon, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Suisse  | Institut international des brevets, Comité de coopération internationale en matière de recherches de matériel technique entre Offices de brevets à examen préalable (ICIREPAT)  |
| 15-19 mars 1965<br>Genève                           | Comité d'experts sur les certificats d'inventeur  | Etude du problème des certificats d'inventeur en relation avec l'Union de Paris                    | Tous les Etats membres de l'Union de Paris  | Union des Républiques socialistes soviétiques, Organisation des Nations Unies, Conseil de l'Europe, Institut international des brevets, Organisation des Etats américains, Association interaméricaine de propriété industrielle, Association internationale pour la protection de la propriété industrielle, Chambre de commerce internationale, Fédération internationale des ingénieurs-conseils   |
| 22 mars-2 avril 1965<br>Genève                      | Comité d'experts concernant la structure administrative de la coopération internationale dans le domaine de la propriété intellectuelle | Etude d'un projet de Convention sur la structure administrative                                    | Tous les Etats membres de l'Union de Paris et de l'Union de Berne   | Organisation des Nations Unies, Organisation internationale du Travail, Organisation mondiale de la Santé, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Conseil de l'Europe, Institut international des brevets, Organisation des Etats américains, Association interaméricaine de propriété industrielle, Association internationale pour la protection de la propriété industrielle, Association littéraire et artistique internationale, Bureau international de l'édition mécanique, Chambre de commerce internationale, Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs, Fédération internationale des ingénieurs-conseils |
| 4-7 mai 1965<br>Genève                              | Comité d'experts pour la classification des produits et services  | Mise à jour de la classification internationale  | Tous les Etats membres de l'Union de Nice   |   |
| 5-14 juillet 1965<br>Genève                         | Comité d'experts gouvernementaux préparatoire à la Conférence de révision de Stockholm (droit d'auteur)                                 | Examen des propositions du groupe d'étude suédois/BIRPI pour la révision de la Convention de Berne | Tous les Etats membres de l'Union de Berne  | Certains Etats non-membres de l'Union de Berne, Organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales intéressées   |
| 28 septembre-1 <sup>er</sup> octobre 1965<br>Genève | Comité de Coordination Interunions (3 <sup>e</sup> session)   | Programme et budget des BIRPI  | Allemagne (Rép. féd.), Belgique, Brésil, Ceylan, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Inde, Italie, Japon, Maroc, Nigeria, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Yougoslavie | Tous les autres Etats membres de l'Union de Paris ou de l'Union de Berne; Organisation des Nations Unies  |
| 29 septembre-1 <sup>er</sup> octobre 1965<br>Genève | Comité exécutif de la Conférence des Représentants de l'Union de Paris (1 <sup>re</sup> session)  | Programme et activités du Bureau international de l'Union de Paris                                 | Allemagne (Rép. féd.), Ceylan, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Italie, Japon, Maroc, Nigeria, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Yougoslavie   | Tous les autres Etats membres de l'Union de Paris; Organisation des Nations Unies   |

## Réunions d'autres Organisations internationales s'occupant de propriété intellectuelle

| Lieu      | Date                         | Organisation   | Titre   |
|-----------|------------------------------|--|---|
| Tel Aviv  | 31 janvier-2 février 1965    | Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI) | Conférence des Présidents   |
| New Delhi | 6-12 février 1965            | Chambre de commerce internationale (CCI)   | Congrès   |
| Paris     | 19 février 1965              | Association littéraire et artistique internationale (ALAI)                         | Comité exécutif et Assemblée générale annuelle                    |
| Paris     | 1 <sup>er</sup> -6 mars 1965 | Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC)        | Bureaux fédéraux, Commission de législation et Conseil confédéral |
| Namur     | 23-27 mai 1965               | Ligue internationale contre la concurrence déloyale                                | Congrès   |
| Stockholm | 23-28 août 1965              | Association littéraire et artistique internationale (ALAI)                         | Congrès   |
| Tokio     | 11-16 avril 1966             | Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI) | Congrès   |

## NOUVELLES DIVERSES

## Mutations dans les postes de Directeurs d'Offices de brevets

## AUTRICHE

Nous apprenons que le Président de l'Office autrichien des brevets, Monsieur Richard Psenicka, *Hofrat*, a pris sa retraite et que le Dr Gottfried Thaler lui a succédé.

Nous saisissons cette occasion pour féliciter le nouveau Président et pour souhaiter une heureuse retraite à Monsieur Psenicka.

## NORVÈGE

Nous apprenons que le Directeur de l'Office norvégien des brevets, Monsieur Johan Helgeland, a pris sa retraite et que Monsieur Laef Nordstrand lui a succédé.

Nous saisissons cette occasion pour féliciter le nouveau Directeur et pour souhaiter une heureuse retraite à Monsieur Helgeland.

M. Helgeland a demandé aux BIRPI de transmettre, par l'intermédiaire de *La Propriété industrielle*, ses remerciements aux Chefs des Offices de brevets pour leur collaboration durant son directorat.

